

● La charte du développement durable

Comité Local de Suivi pour l'Application de la Charte

Le Conseil Municipal, fin 2007, avait approuvé l'adhésion de la Commune de La Bresse à la Charte Nationale en faveur de Développement Durable dans les Stations de Montagne. Cette adhésion s'est concrétisée le 17 octobre 2008 par la mise en place du Comité Local de Suivi pour l'Application de la Charte.

Cette charte n'est pas un document de circonstance. Elle traduit la volonté des maires des stations de montagne d'apporter des réponses concrètes afin de garantir à leurs concitoyens une offre de qualité, de pérenniser les économies locales et l'avenir des stations. Elle s'inscrit dans une démarche globale à moyen et long terme afin d'inciter les communes à intégrer dans leur politique publique, les principes du développement durable qui doit permettre à chacun de nous de « pouvoir vivre » à La Bresse et de transmettre « un territoire sain » aux générations futures

Son architecture s'ordonne autour de 8 plans d'action comprenant au total 130 mesures

- Promouvoir un aménagement durable des territoires en tenant compte de la capacité de chacun
- Développer une politique durable de l'habitat respectueuse du patrimoine architectural,
- Préserver les paysages et les espaces naturels,
- Promouvoir une gestion équilibrée des ressources : eau, énergie, faciliter le tri, améliorer les services
- Favoriser des modes de déplacements performants et respectueux de l'environnement,
- Développer les activités touristiques en veillant à leur bonne intégration dans les paysages et à leur gestion respectueuse de l'environnement,
- Sensibiliser les différents usagers de la station pour les encourager à des comportements éco citoyens,
- Mettre en œuvre un système transparent d'application de la charte et du contrôle de son respect.

La charte est fondée sur un engagement volontaire des stations de montagne.

Elle a reçu un double soutien par le biais du Grenelle de l'Environnement puis par la signature de Mme Nathalie Kosciusko-Morizet Secrétaire d'Etat à l'Ecologie.

Le comité mis en place comprend 24 membres dont 1/3 d'élus, 1/3 de représentants associatifs et 1/3 de socioprofessionnels conformément au cahier des charges (Plan d'action 8), auxquels s'ajoutent des membres Es qualités.

Après la mise en place du Comité Local de Suivi pour l'Application de la Charte (CLSAC) et la désignation du référent local, les étapes suivantes prévues au cours de la première année sont :

- Effectuer un diagnostic initial, selon une grille d'analyse précise.
- Produire un plan d'action qui précise le calendrier des actions prévues à 3, 6 et 10 ans
- Communiquer le diagnostic et le plan d'action à l'ensemble de la population locale
- Développer « les achats durables » et budgétiser les « recettes s'y rapportant »

L'objectif est de poursuivre les actions déjà réalisées (Gestion de certains sites remarquables et de la forêt communale, Aménagement du sommet du Hohneck, Construction de la Halle couverte avec des bois issus de la forêt communale, Développer « l'ouverture de paysage » par une meilleure gestion agricole et touristique, Diagnostic énergétique des bâtiments communaux, ...) et celles qui sont en cours (Etude pour la réalisation d'une deuxième chaufferie bois, Bilan Carbone, ...), de sensibiliser habitants, acteurs économiques et vacanciers afin de les encourager à un comportement éco-citoyen pour transmettre aux générations futures un territoire dont le développement économique et social sera en phase avec un environnement de qualité.

Jean Pierre Savoye
Adjoint au Développement Durable
Jean Eynius
Chargé de mission

Comité Local de Suivi pour l'Application de la Charte Nationale en faveur du développement durable



Président

Mr Guy Vaxelaire Maire

8 Membres Elus

Mr Sylvain Mougel Conseiller Municipal coordinateur
Mme Myriam Mougel Vice Présidente OTL
Mme Marie-Thérèse Jeanpierre Adjointe Environnement

Mr Walter Poirot Conseiller délégué Urbanisme
Mr Claude Thirard Adjoint Voirie et réseaux
Mr Jean-Pierre Savoye Président de la RME
Mme Liliane Mengin Adjointe Ressources Humaines et Communication
Mr Jérôme Mathieu Conseiller Municipal

8 Membres Associatifs

Mr Jacques Gasser ODCVL Pont du Metty et Chalet d'Artimont
Mr Jean-Marie Durivieux Président de la Bressaude
Mr Patrice Jacquemin Maison des Loisirs et de la Culture La Bresse
Mr Bernard Buraschi Président de la Société de Pêche La Bresse
Mr Gérard Boillot Président du Club Vosgien La Bresse
Mr Pascal Bouveau Président Maison familiale de La Bolle CAP France Le Brabant
Mme Claudine Demoulin Conservatoire des Sites Lorrains Gérardmer
Mr Gilles Danguin Président du Club Alpin Français

8 Membres Socio-Professionnels

Mr Jean-Luc Guerrier Rémy Loisirs Représentant les Stations de ski
Mr Régis Laurent Représentant les Hébergeurs
Mr Alain Arvis Représentant les Loueurs saisonniers
Mme Nathalie Berranger Présidente des Commerçants et Hôtelières
Mr Gilles Poirot Président de l'Association des Agriculteurs
Mr le Président du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
Mr James Poirot Représentant la Construction bois
Mr Laurent Cahon Représentant les activités de pleine nature

Membres Es Qualités

Mr le Préfet des Vosges ou son représentant
Mr Benoit Bonnefoi Commissariat Interrégional du Massif des Vosges ou son représentant
Mr le Président du Conseil Régional de Lorraine ou son représentant
Mr le Président du Conseil Général des Vosges ou son représentant
Mr Pascal Mougel Office National des Forêts Responsable de l'UT de la Haute Moselotte
Mme la Directrice du Parc Naturel des Ballons des Vosges ou son représentant

Référent

Mr Jean Eynius Chargé de mission

Réunion publique Bilan Carbone lundi 17 novembre 2008 à 10h

Mairie de La Bresse - Salle des Fêtes
Les émissions de Gaz à Effet de serre de La Bresse et de son territoire
Résultats intermédiaires et premières propositions d'actions de réduction

La Charte du développement durable

Ils en parlent...

Extraits de « La lettre des stations de montagne » N°3 Août / Septembre 2008

Editorial écrit par Guy Vaxelaire, en charge de la commission « Aménagement du territoire et développement durable »

« Ne pas décevoir...
Nous sommes en phase avec les intentions du gouvernement qui veut faire entrer dans les réalités de nouveaux réflexes liés à la préservation des ressources. Le travail législatif qui sera fait au Parlement en session d'automne, devrait valoriser la réflexion que nous avons menée, entre stations et avec des partenaires comme l'ADEME et Mountain Riders, pour aboutir à notre Charte du développement durable. Mais il ne faudra pas décevoir. Le Grenelle de l'environnement a sensibilisé l'opinion et les attentes sont énormes. Comment concilier réalisme et ambition ? Le défi est là. Pour passer des intentions aux actes, les pouvoirs publics vont devoir procéder par étapes, tout en veillant à ce que les lobbies ne fassent pas perdre de vue l'essentiel : assurer à notre pays, un développement respectueux des personnes, de l'écologie et des activités. N'oublions pas également que la principale clé de la réussite passe par la mobilisation de moyens financiers publics et privés. »

Gilbert Blanc-Tailleur

Président de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM)

« Je souhaite renforcer le rôle du Comité National de suivi de la Charte. L'enjeu est de mieux associer les hébergeurs, les socio-professionnels et les conseillers régionaux. Ce sont des acteurs clés du développement durable, et nous devons les associer à notre démarche. »

Nathalie Kosciusko-Morizet
Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

« Le développement durable, ce n'est pas seulement des grands investissements, mais c'est aussi des petites décisions à la portée de tous les budgets municipaux comme l'installation d'ampoules basse consommation, la réalisation d'un bilan carbone ou l'achat de papier recyclé. Enfin, le développement durable n'est pas une mode passagère mais une aspiration profonde de l'ensemble de la société. [...] »

La réponse à ce défi [l'écologie] ne sera pas unique [en parlant notamment du Grenelle de l'Environnement] mais relèvera d'actions coordonnées : avec Jean-Louis Borloo, nous avons commencé à y travailler. Ainsi, suite à mon déplacement à l'automne dernier sur la station d'Arêches-Beaufort qui s'est engagée sur la Charte en faveur du développement durable mise au point par l'ANMSM, l'ADEME et Mountain Riders, j'ai confié une mission à l'inspection générale de l'environnement pour définir un cadre méthodologique permettant une analyse globale de la neige de culture. Il s'agit de prendre en compte tant les exigences environnementales que l'impératif économique des stations, notamment de moyenne montagne dans une perspective de long terme. »

Olivier Zaragova

Maire de Tignes

« Nous voudrions installer, sur les toits de nos bâtiments des panneaux photovoltaïques. Enfin, quand nous aurons (incessamment) signé la Charte du développement durable de l'ANMSM, nous lancerons un bilan carbone. »

Eric Fournier

Maire de Chamonix

« Je suis très attentif au positionnement de l'association [ANMSM] dans ce grand débat sur le développement durable. Il faut amplifier le travail fait par Guy Vaxelaire, et je pense que l'ANMSM devra militer pour que les maires de nos stations aient plus de pouvoir en matière de gestion de l'immobilier. »

Pierre Peyronne

Maire d'Ax-les-Thermes

« Je souhaite, aussi, que ce ne soit pas une vision urbaine de la montagne qui l'emporte, mais qu'elle prenne en compte l'avis de ceux qui y vivent. Dans ce cadre, j'appuierai l'action de l'ANMSM, qui me semble un modèle d'équilibre entre ceux qui agitent « le cocotier » et ceux qui ne veulent rien faire. »

Qu'est-ce que la Charte du développement durable ?

La Charte du développement durable est née grâce à la volonté de partenaires :

L'Association des Maires des Stations de Montagne - L'association Mountain Riders - L'ADEME

Un comité national de suivi et d'application de la charte a été créé. Il est composé de :

L'association Mountain Riders - L'ADEME - L'Association des Maires des Stations de Montagne. - La fondation Nicolas Hulot - La FNE - Cibra France - DIACT

La charte du développement durable s'articule autour de 130 actions rassemblées en 8 engagements.

Aujourd'hui, sur les 105 stations de montagnes adhérentes à l'ANMSM, près de la moitié a adhéré à la Charte.

Les 3^{èmes} Rencontres Nationales des Elus des Communes Touristiques

Les 29 et 30 septembre derniers, ont eu lieu les 3^{èmes} Rencontres Nationales des Elus des Communes Touristiques autour de la problématique « Face aux défis du changement climatique, quelles stratégies pour les communes touristiques ? ».

A cette occasion, Guy Vaxelaire a présidé un atelier de travail sur le thème « De la prise de conscience à l'action : Comment inciter les habitants et les vacanciers aux gestes éco-citoyens ? ». L'après-midi était divisée en 3 parties

« Des services au service de l'éco-citoyenneté : la Charte du développement durable en station de montagne, 1 an après sa création ». Animée par Laurent Burget - responsable du pôle environnement de Mountain Riders

« Comment communiquer sur la question environnementale auprès du grand public ? ». Animée par Florence de Monclin - responsable pédagogique de la Fondation Nicolas Hulot, Jérémie Pichon - coordinateur de Mountain Riders et enfin Béatrice le Moel - Fondatrice Directrice de « Voile de Neptune »

« Quelles initiatives privées et touristiques pour sensibiliser les touristes ? ». Animée par Yves Bonnot - Maire de Perros-Guirec (22) et Président de l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL) et Maire Balmain - Chargée du développement durable du groupe Pierre et Vacances.

A cette occasion, Guy Vaxelaire a pu rappeler que selon TNS Media Intelligence, désormais, 88% des Français se disent concernés par l'état de la planète. De plus, 42% considèrent que la menace la plus préoccupante est le réchauffement climatique, suivi par la pollution de l'eau (22%) et enfin 32% pour la pollution de l'air (chiffres datant de 2006).

CATENA

Quand vous bricolez, on est à côté

OPERATION PRIX EN BAISSSE (jusqu'au 30 décembre)



A découvrir en magasin

- PETIT ELECTRO-MENAGER
- BRICOLAGE
- CADEAUX - LUMINAIRES
- DECORATION
- ARTS MENAGERS CUISINE
- ELECTRO PORTATIF

MARION-VALDENNAIRE - LA BRESSE
10, rue Paul Claudel - Tél. 03.29.25.41.36